

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/03/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	12	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de
Fontainebleau
Le : 15/03/2024
Et
Publication ou notification du :
15/03/2024

L'an 2024, le 12 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle-La-Reine s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. CHANCLUD Gérard, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/03/2024.

Présents : M. CHANCLUD Gérard, Maire, Mmes : ADER Catherine, MARIE Isabelle, MARTINS Ana Paula, MOMPO Anne, REVIL Alexandra, SAMMUT Laurence, MM : DUPUIS Cyril, ETIFIER Luc, HARRY Jean-Claude, HOUY Olivier, PROUT Pascal

Excusés ayant donné procuration : Mme ICHARD Nelly à M. DUPUIS Cyril, MM : LAMBERT Jean-Luc à M. CHANCLUD Gérard, MAUNY Didier à M. ETIFIER Luc
Excusés : Mme BERTHE Stéphanie, M. COQUERY Romain

Absente : Mme MAROUFI Halima
(M. LECOINTRE Franklin a remis sa démission le 10 mars 2024)

Invitée : Mme ALIX Sylviane

A été nommé secrétaire : M. ETIFIER Luc

MAR24_001 – Nomination d'un ou d'une secrétaire de séance

Le président ouvre la séance et fait l'appel nominal des conseillers municipaux.

Délibération n° MAR24.001

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

À l'unanimité des membres présents et représentés, Luc ETIFIER est désigné en qualité de secrétaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/03/2024

Le Maire
Gérard CHANCLUD



Secrétaire de séance
M. ETIFIER Luc

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 15/03/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/03/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	12	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Fontainebleau
Le : 15/03/2024
Et
Publication ou notification du : 15/03/2024

L'an 2024, le 12 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle-La-Reine s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. CHANCLUD Gérard, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/03/2024.

Présents : M. CHANCLUD Gérard, Maire, Mmes : ADER Catherine, MARIE Isabelle, MARTINS Ana Paula, MOMPO Anne, REVIL Alexandra, SAMMUT Laurence, MM : DUPUIS Cyril, ETIFIER Luc, HARRY Jean-Claude, HOUY Olivier, PROUT Pascal

Excusés ayant donné procuration : Mme ICHARD Nelly à M. DUPUIS Cyril, MM : LAMBERT Jean-Luc à M. CHANCLUD Gérard, MAUNY Didier à M. ETIFIER Luc
Excusés : Mme BERTHE Stéphanie, M. COQUERY Romain

Absente : Mme MAROUFI Halima
(M. LECOINTRE Franklin a remis sa démission le 10 mars 2024)

Invitée : Mme ALIX Sylviane

A été nommé secrétaire : M. ETIFIER Luc

MAR24_002 – Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal

Le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2023. La réponse est négative.

Délibération n° MAR24.002

Le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 14 novembre 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés. Ce procès-verbal sera publié électroniquement dans la semaine qui suit, sur le site internet de la Commune.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/03/2024

Le Maire
Gérard CHANCLUD



Secrétaire de séance
M. ETIFIER Luc

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 15/03/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/03/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	12	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Fontainebleau
 Le : 15/03/2024
 Et
 Publication ou notification du : 15/03/2024

L'an 2024, le 12 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle-La-Reine s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. CHANCLUD Gérard, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/03/2024.

Présents : M. CHANCLUD Gérard, Maire, Mmes : ADER Catherine, MARIE Isabelle, MARTINS Ana Paula, MOMPO Anne, REVIL Alexandra, SAMMUT Laurence, MM : DUPUIS Cyril, ETIFIER Luc, HARRY Jean-Claude, HOUY Olivier, PROUT Pascal

Excusés ayant donné procuration : Mme ICHARD Nelly à M. DUPUIS Cyril, MM : LAMBERT Jean-Luc à M. CHANCLUD Gérard, MAUNY Didier à M. ETIFIER Luc
 Excusés : Mme BERTHE Stéphanie, M. COQUERY Romain

Absente : Mme MAROUFI Halima
 (M. LECOINTRE Franklin a remis sa démission le 10 mars 2024)

Invitée : Mme ALIX Sylviane

A été nommé secrétaire : M. ETIFIER Luc

MAR24_003 – Décisions du Maire

Le Maire présente les décisions qui ont été prises par lui depuis le dernier conseil municipal, dans le cadre des délégations qui lui ont été attribuées en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT et de la délibération du conseil municipal n° 2021060401 en date du 04 juin 2021.

Date Numéro	Objet
21/11/2023 49-2023	DIA JEANNIN VANNEREAU / Commune. Opération : vente d'une habitation sise 6 rue des Fauvettes à La Chapelle-La-Reine. La Commune renonce à son droit de préemption sur cette DIA.
27/11/2023 50-2023	Marché public 2023/01 Aménagement rue du Château d'Eau et Chemin de Ronde. Ordre de service signé le 22 mai 2023 - VAUVELLE. Lot 1 voirie réseaux divers VRD. Déclaration de sous-traitance du 30 mars 2023 signée le 27 novembre 2023 - ETP. Nouveau montant des travaux : 127.593,00 € HT.
27/11/2023 51-2023	Marché public 2023/01 Aménagement rue du Château d'Eau et Chemin de Ronde. Acte d'engagement signé le 22 mai 2023 - DECAUDIN. Lot 2 Signalétique H et V. Ordre de service complémentaire du 04 septembre 2023 signée le 06 septembre 2023 - DECAUDIN.
27/11/2023 52-2023	DIA TAUTIL Valérie, TAUTIL Laurent, VIDAL Audrey / Commune. Opération : vente d'une habitation sise 10 rue des Bleuets à La Chapelle-La-Reine. La Commune renonce à son droit de préemption sur cette DIA.
04/12/2023 53-2023	DIA PAGE Thierry / Commune. Opération : vente d'une habitation sise 10 rue des Coquelicots à La Chapelle-La-Reine. La Commune renonce à son

	droit de préemption sur cette DIA.
28/12/2023 54-2023	Convention initiale d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable concernant le logement sis 18 bis rue de Villionne - La Chapelle-La-Reine, à compter du 1 ^{er} janvier 2024 - Relogement d'urgence - Famille CHERON.
04/01/2024 01-2024	DIA NAUDIN Geneviève, SOLER Michel, ALVAREZ Arlette, PERCHELLET Philippe / Commune. Opération : vente d'un terrain sis 13 rue Paul Jozon à La Chapelle-La-Reine. La Commune renonce à son droit de préemption sur cette DIA.
11/01/2024 02-2024	DIA M. et Mme GELLIOT André / Commune. Opération : vente d'un terrain sis 22 Chemin de Ronde à La Chapelle-La-Reine. La Commune renonce à son droit de préemption sur cette DIA.
18/01/2024 03-2024	DIA M. ESPINASSE Brice / Commune. Opération : vente d'une habitation sise 10 Route de Malesherbes à La Chapelle-La-Reine. La Commune renonce à son droit de préemption sur cette DIA.
25/01/2024 04-2024	DIA M. et Mme MARGUERITE Jean-Claude / Commune. Opération : vente d'une habitation sise 26 Rue des Bleuets à La Chapelle-La-Reine. La Commune renonce à son droit de préemption sur cette DIA.
20/02/2024 05-2024	Contrat n° NCLS 01540 - Renouvellement contrat de services BLES BL CONNECT SEGILOG. Période du 01.04.2024 au 31.03.2027. Société Berger Levraut - Boulogne-Billancourt 92100. Signé le 20 février 2024
28/02/2024 06-2024	Marché 2022.SDESM.02 - Exploitation et maintenance des installations d'éclairage public - du 01.01.2023 AU 31.12.2026 - Titulaire du marché : SPIE CityNetworks. Ordre de service n° 02 - Lot 6 - Tronc commun poste GO/G2. Période du 1er janvier au 31 décembre 2024 - signé le 21 février 2024

Délibération n° MAR24.003

Le conseil municipal prend acte des décisions municipales prises par le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été attribuées en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du conseil municipal n° 2021060401 en date du 04 juin 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/03/2024

Le Maire
Gérard CHANCLUD



Secrétaire de séance
M. ETIFIER Luc

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 15/03/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/03/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	12	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Fontainebleau
Le : 15/03/2024
Et
Publication ou notification du :
15/03/2024

L'an 2024, le 12 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle-La-Reine s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. CHANCLUD Gérard, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/03/2024.

Présents : M. CHANCLUD Gérard, Maire, Mmes : ADER Catherine, MARIE Isabelle, MARTINS Ana Paula, MOMPO Anne, REVIL Alexandra, SAMMUT Laurence, MM : DUPUIS Cyril, ETIFIER Luc, HARRY Jean-Claude, HOUY Olivier, PROUT Pascal

Excusés ayant donné procuration : Mme ICHARD Nelly à M. DUPUIS Cyril, MM : LAMBERT Jean-Luc à M. CHANCLUD Gérard, MAUNY Didier à M. ETIFIER Luc
Excusés : Mme BERTHE Stéphanie, M. COQUERY Romain

Absente : Mme MAROUFI Halima
(M. LECOINTRE Franklin a remis sa démission le 10 mars 2024)

Invitée : Mme ALIX Sylviane

A été nommé secrétaire : M. ETIFIER Luc

MAR24_004 – Loi APER-Zones d'accélération et d'exclusion des énergies renouvelables sur le territoire de la Commune. Retrait de la délibération n° 202311140104 à la suite de la lettre d'observation du Sous-Préfet

Délibération n° MAR24.004

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2023-175 dite d'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables [APER] promulguée le 10 mars 2023, et notamment son article 15 relatif à la mise en place d'une planification territoriale ascendante,

Considérant la lettre d'observation en date du 17 janvier 2024 de M. le Sous-Préfet, sur la zone d'accélération pour les énergies renouvelables,

Considérant que le comité régional de l'énergie n'a pas émis son avis sur les zones d'accélération identifiées au niveau régional,

Considérant que le conseil municipal n'est pas autorisé à approuver et valider des zones d'exclusion avant même que le comité régional de l'énergie ait émis son avis sur les zones d'accélération identifiées au niveau régional,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de retirer la délibération n° 2023114140104 du 14 novembre 2023 définissant des zones d'accélération et d'exclusion des énergies renouvelables,

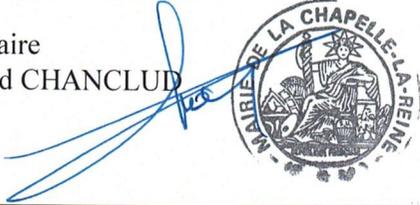
.../...

- dit que le Maire ou son représentant sont chargés de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/03/2024

Le Maire
Gérard CHANCLUD



Secrétaire de séance
M. ETIFIER Luc

A blue ink signature of M. Etifier Luc, written in a cursive style.

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 15/03/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/03/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	12	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Fontainebleau
Le : 15/03/2024
Et
Publication ou notification du :
15/03/2024

L'an 2024, le 12 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle-La-Reine s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. CHANCLUD Gérard, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/03/2024.

Présents : M. CHANCLUD Gérard, Maire, Mmes : ADER Catherine, MARIE Isabelle, MARTINS Ana Paula, MOMPO Anne, REVIL Alexandra, SAMMUT Laurence, MM : DUPUIS Cyril, ETIFIER Luc, HARRY Jean-Claude, HOUY Olivier, PROUT Pascal

Excusés ayant donné procuration : Mme ICHARD Nelly à M. DUPUIS Cyril, MM : LAMBERT Jean-Luc à M. CHANCLUD Gérard, MAUNY Didier à M. ETIFIER Luc
Excusés : Mme BERTHE Stéphanie, M. COQUERY Romain

Absente : Mme MAROUFI Halima
(M. LECOINTRE Franklin a remis sa démission le 10 mars 2024)

Invitée : Mme ALIX Sylviane

A été nommé secrétaire : M. ETIFIER Luc

MAR24_005 – RH. Création d'un poste permanent

Entendu l'exposé du Maire :

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le budget de la Collectivité,

Vu les lignes directrices de gestion de la FPT établies dans la Collectivité,

Vu le tableau des emplois de la collectivité,

Considérant qu'il convient de créer un poste permanent à la suite de la réussite par un agent du concours d'agent territorial spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles (session 2023),

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

.../...

- décide de créer un poste d'agent territorial spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles, à compter du 1^{er} avril 2024 à temps complet pour une durée de 35 heures hebdomadaires,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité,
- prend acte que le tableau des effectifs de la collectivité est dès lors modifié comme ainsi qu'il suit :

Cadres ou emplois	Cat.	Effectif	Durée hebdomadaire
Filière administrative			
Attaché principal / DGS	A	1	39 h 00
Attaché / DGA	A	1	34 h 00
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	2	35 h 00
Adjoint administratif	C	1	35 h 00
Filière technique			
Agent de Maitrise	C	1	35 h 00
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	35 h 00
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	2	35 h 00
Adjoint technique	C	11	35 h 00
Adjoint technique	C	1	24 H 20
Adjoint technique	C	1	4 h 50
Filière médico-sociale			
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	C	2	35 h 00
Filière police			
Gardien Police Municipale	C	1	35 h 00
Filière culturelle			
Adjoint du patrimoine	C	1	35 h 00

- dit que le Maire ou son représentant sont chargés de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/03/2024

Le Maire
Gérard CHANCLUD



Secrétaire de séance
M. ETIFIER Luc

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 15/03/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/03/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	12	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Fontainebleau
Le : 15/03/2024
Et
Publication ou notification du :
15/03/2024

L'an 2024, le 12 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle-La-Reine s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. CHANCLUD Gérard, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/03/2024.

Présents : M. CHANCLUD Gérard, Maire, Mmes : ADER Catherine, MARIE Isabelle, MARTINS Ana Paula, MOMPO Anne, REVIL Alexandra, SAMMUT Laurence, MM : DUPUIS Cyril, ETIFIER Luc, HARRY Jean-Claude, HOUY Olivier, PROUT Pascal

Excusés ayant donné procuration : Mme ICHARD Nelly à M. DUPUIS Cyril, MM : LAMBERT Jean-Luc à M. CHANCLUD Gérard, MAUNY Didier à M. ETIFIER Luc
Excusés : Mme BERTHE Stéphanie, M. COQUERY Romain

Absente : Mme MAROUFI Halima
(M. LECOINTRE Franklin a remis sa démission le 10 mars 2024)

Invitée : Mme ALIX Sylviane

A été nommé secrétaire : M. ETIFIER Luc

MAR24_006 – Conseil départemental : dépôt d'une demande au titre du produit des amendes de police 2024

Délibération n° MAR24.006

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles R.234-10 à R.2334-12,

Considérant le programme 2024 défini par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne,

Considérant la nécessité d'obtenir des aides financières en vue des travaux de stabilisation d'accotement pour cheminement entre le carrefour - rue de la Gare et rue de Villionne -,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite une aide financière du Conseil départemental de Seine-et-Marne au titre du programme 2024 de répartition du produit des amendes de police,
- dit que cette aide financière permettra de réaliser les travaux de stabilisation d'accotement pour cheminement entre le carrefour - rue de la Gare et rue de Villionne -,

.../...

- dit que le Maire ou son représentant sont chargés de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/03/2024

Le Maire
Gérard CHANCLUD



Secrétaire de séance
M. ETIFIER Luc

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 15/03/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/03/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	12	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Fontainebleau
Le : 15/03/2024
Et
Publication ou notification du : 15/03/2024

L'an 2024, le 12 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle-La-Reine s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. CHANCLUD Gérard, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/03/2024.

Présents : M. CHANCLUD Gérard, Maire, Mmes : ADER Catherine, MARIE Isabelle, MARTINS Ana Paula, MOMPO Anne, REVIL Alexandra, SAMMUT Laurence, MM : DUPUIS Cyril, ETIFIER Luc, HARRY Jean-Claude, HOUY Olivier, PROUT Pascal

Excusés ayant donné procuration : Mme ICHARD Nelly à M. DUPUIS Cyril, MM : LAMBERT Jean-Luc à M. CHANCLUD Gérard, MAUNY Didier à M. ETIFIER Luc
Excusés : Mme BERTHE Stéphanie, M. COQUERY Romain

Absente : Mme MAROUFI Halima
(M. LECOINTRE Franklin a remis sa démission le 10 mars 2024)

Invitée : Mme ALIX Sylviane

A été nommé secrétaire : M. ETIFIER Luc

MAR24_007 – Classe ULIS. Participation aux frais de scolarité année 2022-2023

Délibération n° MAR24.007

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.112-1 du code de l'éducation,

Considérant que la commune ne dispose pas de classe spécialisée dite ULIS,

Considérant que la participation de la commune de résidence est obligatoire lorsque celle-ci n'offre pas de capacité d'accueil en ULIS,

Considérant la convention proposée par la commune de Nemours pour un enfant scolarisé à l'école élémentaire Jacques DAVID durant l'année scolaire 2022/2023,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- accepte la participation financière aux charges de fonctionnement liées à la scolarité d'un enfant de La Chapelle-La-Reine fréquentant l'école élémentaire Jacques DAVID à Nemours, scolarisé en classe ULIS durant l'année scolaire 2022/2023,

- autorise le Maire à signer la convention de participation aux frais de scolarité en date du 17 janvier 2024 d'un montant de 578 € pour l'année scolaire 2022/2023,

.../...

- dit que les crédits seront inscrits au budget primitif en section de fonctionnement, dépenses, article 6558,

- dit que le Maire ou son représentant sont chargés de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/03/2024

Le Maire
Gérard CHANCLUD



Secrétaire de séance
M. ETIFIER Luc

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 15/03/2024